



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DU PAYS DE MONTBELIARD

FFSA

25^{ème} FOL'CAR de MANCENANS

18 et 19 JUILLET 2015

REGLEMENT



REGLEMENT PARTICULIER

25ème FOL'CAR de Mancenans

18 et 19 juillet 2015

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Pays de Montbéliard organise le 18 et 19 juillet 2015 avec le concours de l'Écurie Terre Comtoise une épreuve automobile régionale de FOL' CAR intitulée 25ème FOL' CAR de MANCENANS. Cette épreuve compte pour la coupe de France et le Challenge Bourgogne Franche-Comté 2015. Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional le 19/04/15 sous le numéro 43 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro R214 en date du 22/04/15

1.1 . OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Hubert BENOIT licence n° 3617- 04/11
Membres du Collège	Francis CHARTON licence n° 26216 04/21
Membres du Collège	Pascal PEUGEOT licence n° 170569 - 04/11
Directeur de Course	Michel CAZZOLA licence n° 11047- 04/11
Directeur(s) de Course adjoint(s)	Michel CUINET licence n°104412 – 16/15
Directeur(s) de Course adjoint(s)	Frédéric DELMOTTE licence n° 154521- 04/11
Directeur(s) de Course adjoint(s)	Yves REBOUL licence n° 3597 – 04/13
Commissaire Technique Responsable	André LALLEMAND licence n° 55989 – 04/11
Commissaire Technique	Jean-Louis REVERCHON licence n° 6835 04/21
Commissaire Technique	Thierry SCALABRINI licence n° 31081 - 04/11
Commissaire Sportif Relation Concurrent	Martine REVERCHON licence n° 14505 04/09
Chronométrateur(s)	Jacques SIGWALT licence n° 11051 – 04/11
Commissaire responsable du Parc Fermé	Guy REBOUL licence n° 43398 - 04/11
Responsable de la mise en place des moyens de secours	ASA Pays de Montbéliard
Remise en état du terrain	Écurie Terre Comtoise
Médecin Chef	Médecin CHU de Besançon

L'organisateur administratif est l'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard

L'organisateur technique est l'Écurie Terre comtoise.

1.2 . HORAIRES

Parution du règlement	22 juin
Clôture des engagements	10 juillet à minuit (cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés	liste provisoire consultable sur le site internet : asapm.fr
Publication de la liste des engagés	liste définitive 17 juillet sur le site internet : asapm.fr
Date de l'épreuve et lieu	18 et 19 juillet 2015 circuit Terre de Mancenans au lieu dit « Le Rondey »
Vérifications	le 18 juillet de 15h30 à 18h00 au circuit de Mancenans
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	19 juillet à 7h30 local des commissaires sportifs
Briefing obligatoire	19 juillet à 8h00 parc pilotes
Horaire des essais libres	
Horaire des essais chronométrés	De 8h15 à 9h00
Horaire de la course	De 8h15 à fin de la manifestation.
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	10 min. après le délai de réclamation au local des concurrents

1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 18 juillet de 15h30 à 18h00 et le 19 juillet de 6h45 à 7h15 pour les concurrents ayant prévenu de leur absence le samedi.

Chaque pilote devra consulter le site : asapm.fr ou le site ecurieterrecomtoise.net **pour voir l'heure de convocation individuelle.** Si à la date du 16 juillet le pilote n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant : 07.86.09.82.57

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage LANCHY rue des Lûmes à l'Isle sur le Doubs. Tarif horaire 60 euros TTC

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Mr GIRARDOT René 52 grande rue 25260 LONGEVILLE sur le DOUBS

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **10 juillet** à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

125 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
115 € aux adhérents de l'ASA PM et de l'ETC
250 € sans la publicité facultative de l'organisateur.

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 25 l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par DEUX pilotes. Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité ainsi que le passeport technique. Le permis de conduire n'est pas obligatoire.

3.3.1 LICENCES

Conforme à la réglementation des licences
Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis. Ils devront fournir un certificat médical.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. **Chaque numéro est vendu 2 €.**

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative est sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit de Mancenans. Il est long de 900 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 26/06/95 sous le numéro 104

L'accès au circuit se fait par Accolans.

6.6. **PARC FERME**

A l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera exclu du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

6.7. **TABLEAU D'AFFICHAGE**

Le tableau d'affichage sera situé à l'entrée du parc concurrent.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8. **PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents sur le site. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve au numéro de téléphone suivant : 06.80.22.32.39

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. **ESSAIS**

7.1.1. **Essais libres**

7.1.2. **Essais chronométrés**

à 8h15, 2 Tours

7.2. **BRIEFING**

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à l'entrée du parc concurrent à 8h00.

7.3. **COURSE**

A 10h45, 9 tours pour les manches qualificatives.

A 17h00, 12 tours pour les finales.

7.3.1. La pôle position est fixée à gauche

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2. **PRIX EN ESPECES**

Les prix suivants seront distribués pour un total de 1100 €.

Si moins de 3 classés, prix divisés par deux dans la classe. (Les classes seront cumulées Finales A et B)

SCRATCH		CLASSES		
		Si Finale A ou B Classe 1	Si Finale A ou B Classe 2	Si Finale A ou B Classe 3
1 ^{er}	105 €	90 €	90 €	90 €
2 ^{ème}	90 €	60 €	60 €	75 €
3 ^{ème}	60 €	20 €	45 €	60 €
4 ^{ème}	30 €		20 €	45 €
5 ^{ème}				30 €
6 ^{ème}				20 €

10.3. **COUPES**

Deux commissaires seront récompensés.

10.4. **REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu au local du parc concurrent 10 minutes après le délai de réclamation.